



N°DEL143-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **SIX** du mois de **NOVEMBRE** à **18h30**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 OCTOBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme LACOSTE Aline – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme SERRE Anne
Mme BASLY-LAPEGUE Christine
Mme LOUME-SEIXO Viviane
M. DUCHESNE Philippe
Mme NIGITA Lydia
M. LE BAIL Gérard
Mme DELMON Catherine
M. DUVIGNAU André
Mme GIRODET Christine
M. BEDAT Henri

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
M. DROUIN André
Mme HENRARD Marie-Josée
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère
Mme DI MAURO Catherine
M. BERTHOUX Christian
Mme CANDAU Francette
M. POMAREZ Serge

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme SERRE Anne – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. DUCHESNE Philippe – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. MAUCLAIR Stéphane

OBJET: AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE EN MATIERE DE RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES – AVENANT N°8 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L’ETABLISSEMENT ET L’EXPLOITATION DU RESEAU DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES A HAUT ET TRES HAUT DEBIT

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, ses articles L.1411-1 et suivants et son article L.1425-1,

Vu les statuts de la Communauté d’Agglomération du Grand Dax,

Vu le Code de la commande publique et notamment

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 octobre 2010 approuvant le principe de la délégation de service public portant sur l’établissement et l’exploitation d’un réseau de communications électroniques à haut et très haut débit de la Communauté d’Agglomération du Grand Dax,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2012 approuvant le choix de la société France Telecom comme Déléataire de l’établissement et de l’exploitation d’un réseau de communications électroniques à haut et très haut débit ainsi que la convention de délégation de service public y afférente et ses annexes,

Vu la signature de la convention de délégation de service public entre la Communauté d’Agglomération du Grand Dax et la Société France Télécom en date du 21 janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2018 approuvant l’avenant numéro 7 à la convention de DSP,

Le Grand Dax souhaite s’adapter aux évolutions de son territoire en étendant le réseau fibre optique à des zones qu’il n’était pas prévu de raccorder dans l’empreinte FTTH initiale. Parmi les territoires non couverts, 4 quartiers ont fait l’objet d’une pré-étude technique pour identifier les conditions de raccordement. Ces zones ont été préidentifiées en raison du niveau de service ADSL actuellement disponible, leur zonage au PLUi, la distance par rapport à la zone FTTH initiale et le coût estimatif des travaux :

- Commune de Dax – quartier de Saubagnacq ; 59 prises
- Commune de Saint Paul Lès Dax - quartier Avenue des Lacs ; 342 prises
- Communes de Rivière Saas et Gourby – lotissement de la Rocques; 41 prises
- Commune de Saint Vincent de Paul – lotissement du Hort ; 48 prises.

Soit un total minimum de 490 prises dont le coût total des travaux est évalué à 296 500 euros selon l’étude établie. Compte tenu des objectifs d’aménagement et des obligations de service public assignés au Déléataire, le Délégant versera au Déléataire une subvention complémentaire à la subvention visée à l’article 5.7 de la Convention couvrant 50% des investissements nécessaire à la réalisation des extensions telles qu’identifiées à la date d’entrée en vigueur du présent avenant, et d’un montant maximum de cent quarante-huit mille deux cent cinquante (148 250) euros, dans les conditions prévues par l’avenant.

Par ailleurs, il a été demandé à GD THD d’étudier les conditions dans lesquelles l’extension du réseau FTTH à l’ensemble des zones non couvertes actuellement pourrait être réalisée. Cette étude doit être rendue au cours du dernier trimestre 2019 et sera communiquée aux élus.



Enfin, l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit a également pour objet :

- ✓ d'insérer un contrat cadre relatif à la protection des données personnelles ;
- ✓ d'insérer des évolutions des services relatifs à l'Accès passif aux lignes FTTH dans le contrat E services en proposant un nouveau E service de gestion des commandes dénommé « FCI » ;
- ✓ de proposer de nouveaux services et de nouveaux tarifs au contrat d'hébergement ;
- ✓ de proposer une nouvelle prestation de service ponctuelle dans la cadre du contrat d'accès passif aux lignes FTTH ;
- ✓ de faire évoluer la périodicité de facturation sur les offres entreprises.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'extension du réseau FTTH pour les zones suivantes :

- Commune de Dax – quartier de Saubagnacq ; 59 prises
- Commune de Saint Paul Lès Dax - quartier Avenue des Lacs ; 342 prises
- Communes de Rivière Saas et Gourby – lotissement de la Rocques; 41 prises
- Commune de Saint Vincent de Paul – lotissement du Hort ; 48 prises.

Article 2 : PREND ACTE de l'étude demandée à GD THD concernant les conditions dans lesquelles l'extension du réseau FTTH peut être réalisée pour l'ensemble des zones non couvertes du territoire.

Article 3 : APPROUVE l'avenant n°8 à la convention de Délégation de Service Public liant la Communauté d'Agglomération du Grand à la Société Grand Dax Très Haut Débit portant établissement et exploitation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, rel

Article 4 : AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°8 et les pièces afférentes annexées à la délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 6 novembre 2019

LA PRESIDENTE,

Elisabeth BONJEAN.

Envoyé en préfecture le 13/11/2019

Reçu en préfecture le 13/11/2019

Affiché le 13/11/2019

ID : 040-244000675-20191106-DEL143_2019-DE

